

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du 17 octobre 2025, affichée le 10 octobre 2025, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.**

**ORDRE DU JOUR :**

Travaux réseau d'assainissement collectif des eaux usées  
Avenant marché de travaux Extension et réhabilitation du groupe scolaire  
Demande de modification d'une installation classée pour la protection de l'environnement SCBV  
Fréquentation des accueils de loisirs  
Renouvellement convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention communautaire  
Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service de l'assainissement non collectif année 2024  
Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service de l'eau potable année 2024  
Rapport d'activité 2024 communauté de communes des Loges  
Questions diverses

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Gilberte BADAIRE, Ilona BERNY-VILFROY

Absents donnant pouvoir : Aurélie BLOT à Florence BONDUEL, Catherine FOUCAULT à Yann GOLLION, Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN.

Absent excusé : Dominique BAUDOIN.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).*

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.*

Secrétaire de séance : Sylvie VUILLET.

**Adoption du PV de la séance du 18.09.2025 Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.**

**Délibération 2025101601 : Travaux réseau d'assainissement collectif des eaux usées**

La collectivité a mandaté en 2021 le cabinet d'études BIOS pour effectuer un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées,

Le rapport finalisé, exposant une liste de travaux à envisager, a été remis à la collectivité en mars 2024.

Il convient d'étudier ce rapport afin de projeter la collectivité sur les travaux à mettre en œuvre.

Ce dossier avait été mis entre parenthèse dans la mesure où cette compétence devait obligatoirement être transférée aux communautés de communes en janvier 2026.

Au titre de ce transfert de compétence, la communauté de communes des Loges avait mandaté un cabinet pour l'étude du transfert de cette compétence. Bien que ce transfert n'aura pas lieu, la CCL a décidé de finaliser l'étude entreprise et nous sollicite sur l'échéance des travaux listés dans notre diagnostic.

En parallèle, la DDT nous interpelle à nouveau sur la non-conformité de notre système de traitement des eaux usées : 2021, 2022, 2023, 2024 non respect paramètre Pt + 2024 non respect paramètre NTK

Listing de travaux à envisager issus du diagnostic :

Nature des travaux	Montant HT	Priorité
Curage des roseaux	13 500 €	2
Mise en accessibilité de 3 regards (2RD 948, 1 entrée lot M.Corpereau)	1 050 €	2
Traitement des eaux parasitaires- Travaux préconisés (reprise étanchéité, changement de joint)	7 300 €	1
Réhabilitation postes de relèvement (armoie électrique, télégestion, pompes et sonde, vérins)	13 350 €	2
Traitement du phosphore	52 000 à 82 000 €	1

La commission municipale TRAVAUX VOIRIE URBANISME ASSAINISSEMENT s'est réunie lundi 13 octobre 2025 pour établir une proposition de programme de travaux.

Etant entendu la commune Bray-Saint Aignan équipée d'une station d'épuration similaire à la nôtre et rencontrant les mêmes problématiques concernant la non-conformité des normes de rejet Pt (phosphore) et NTK (azote),

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Décide de rédiger et transmettre à la direction départementale des territoires un porter à connaissance pour une demande de changement des normes de rejet de notre station en incluant le masse d'eau de la Bonnée,**

**Etablit un programme d'investissement pluriannuel 2026-2028 de 30 000 € de travaux sur 3 ans :**

**1- Curage des roseaux**

**2- Traitement des eaux parasitaires- Travaux préconisés (reprise étanchéité, changement de joint)**

**3- Réhabilitation ponctuelle d'équipements : armoie électrique, vérins**

**Dit que l'augmentation des tarifs de redevance d'assainissement voté en 2024 génère une recette annuelle de 10 000 €,**

**Dit qu'une demande de DETR DSIL 2026 pourra être déposée pour financer ces travaux.**

## **Délibération 2025101602 : Avenant marché de travaux Extension et réhabilitation du groupe scolaire**

Vu la délibération 2024032602 du 26.03.2024 notifiant la tranche ferme du marché EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE pour un montant de 1 221 803.59 € HT / 1 466 164.31 € TTC,

Vu la délibération 2024101701 du 17 octobre 2024 : avenant n°1 lot 10,

Vu la délibération 2025022701 du 27 février 2025 : avenant n°1 lot 4 , avenant 1 lot 6, avenant 1 lot 2,

N° lot	Entreprise	Offre HT tranche ferme	Avenants	Montant
02 – VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS	PLAISANCE SAS	132 000.00 €	+ 3 395.10 €	135 395.10 €
03 – 03 DEMOLITIONS / GROS ŒUVRE	3D CONSTRUCTION	147 465.47 €		147 465.47 €
04 – ENDUIT	PROJECTENDUIT	4 379.27 €	+ 1 898.35 €	6 277.62 €
05 – OSSATURE BOIS / CHARPENTE / COUVERTURE	BORDILLON	183 031.34 €		183 031.34 €
06 – MENUISERIES EXT ET INTERIEURES	JL BURETTE	123 456.50 €	+ 1 442.42 €	124 898.92 €
07 – PLATRIERIE	SARL ISOLUX	101 500.00€		101 500.00€
08 – CARRELAGE – FAIENCE	SK CONSTRUCTION	47 000.00 €		47 000.00 €
09 – PEINTURE/RETEMENTS MURAUX	LEROY SEB DECO	20 635.00 €		20 635.00 €
10 – EQUIPEMENTS DE CUISINE	GROUPE BENARD	15 848.00 €	-1 627.20 €	14 220.80 €
11 a– CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	LTM GROUPE	271 000.00 €		271 000.00 €
11-b FORAGES ET INFRASTRUCTURES GEOTHERMIQUES	PHREATECH	82 091.00 €		82 091.00 €
12 a– ELECTRICITE	IRALI	56 947.01 €		56 947.01 €
12b- PHOTOVOLTAÏQUE	INEO	36 450.00 €		36 450.00 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 221 803.59 €</b>	<b>+ 5 108.67 €</b>	<b>1 226 912.26 €</b>
	<b>TVA 20%</b>	<b>244 360.72 €</b>		<b>245 382.45 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 466 164.31 €</b>		<b>1 472 294.71 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Valide l'avenant 2 en augmentation pour le lot 6 Burette :**

**+ 790.75 € HT soit 948.90 € TTC**

**pour modification d'une des portes donnant sur la cuisine depuis la salle de restauration avec mise en place d'un oculus PF30MN de 768/268MM.**

## **Délibération 2025101603 : Demande de modification d'une installation classée pour la protection de l'environnement SCBV**

La société des carrières de Bray en Val SCBV a présenté une demande afin de prolonger la durée d'autorisation de 3 ans d'exploiter l'installation de stockage de déchets inertes située au lieu-dit la Plaine sur le territoire de la commune de BRAY-SAINT AIGNAN.

Ce projet ne constitue pas une modification substantielle et n'est pas soumis à évaluation environnementale. Toutefois, en application de l'article L123-19-2 du code de l'environnement, la demande de l'exploitant doit faire l'objet d'une participation du public par voie électronique.

Cette consultation est organisée du 23 septembre 2025 au 14 octobre 2025.

Notre commune se situant à proximité de cette installation, la préfecture nous invite à émettre un avis sur ce projet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Emet un avis favorable.**

### **Délibération 2025101604 : Modification des modalités d'inscription aux accueils de loisirs**

La commission municipale enfance réunie le 02.10.2025 a étudié la fréquentation des accueils de loisirs.

Un nombre croissant d'enfants non domiciliés sur la commune ni inscrits dans notre école, y compris enfant du personnel communal, fréquente notre structure les mercredis et durant les vacances scolaires.

Au vu du taux d'encadrement d'animateurs défini, ces inscriptions peuvent engendrer des surcoûts importants pour la collectivité.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Décide de modifier le règlement comme suit :**

- réévaluation du tarif extérieur de 21 à 22 €
- instauration d'un tarif fixe pour les enfants du personnel communal à 16 €
- clôture des inscriptions vacances 4 semaines avant la période d'ouverture
- comptabiliser au moins 8 enfants bénéficiant du tarif extérieur pour le recrutement d'un animateur supplémentaire
- acceptation des enfants bénéficiant du tarif extérieur dans l'ordre d'inscription

**Mise en application à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 pour les mercredis et vacances.**

### **Délibération 2025101605: Renouvellement convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention communautaire**

Par délibération n° 2022-113 du 24 octobre 2022, les communes de Bouzy-la-Forêt, Combreux, Darvoy, Donnery, Fay-aux-Loges, Férolles, Ingrannes et son syndicat, Ouvrouer-les-Champs, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Martin-d'Abbat, Sandillon, Sigloy, Sully-la-Chapelle, Tigy, Vitry-aux-loges et son foyer logement, ainsi que la CCL ont adopté une convention de mutualisation de la fonction de conseiller de prévention.

Recrutée par la Communauté de communes des Loges, cette personne est mise à disposition des communes, selon une convention de mise à disposition qui en fixe les conditions.

La convention prévoit la mise à disposition pour une durée de 3 ans, renouvelable par période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

La conseillère de prévention est mise à disposition des communes sur la moitié de son temps de travail. Le temps affecté à chaque structure est proportionnel au nombre d'agents.

Après ces trois années de mise à disposition, des petites communes ont émis le souhait de pouvoir bénéficier d'une journée de mise à disposition supplémentaire. En contrepartie, ces jours sont défalqués aux communes avec un nombre d'agents plus importants.

Ainsi, les communes d'Ingrannes, Ouvrouer-les-Champs et Sigloy ont une journée complémentaire et les communes de Fay-aux-Loges, Saint-Denis-de-l'Hôtel et Sandillon ont une journée déduite.

Le temps de présence de la conseillère en prévention sera effectué principalement dans les locaux de la structure sauf organisation vue conjointement. Les temps de formation de la conseillère de prévention sont imputés sur le temps CCL.

Cet agent assure les missions développées dans la convention de mise à disposition et qui peuvent être résumées ainsi : assister et conseiller l'autorité territoriale ou son représentant dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Le coût de la mise à disposition est calculé sur la base des coûts prévisionnels attachés à la fonction de conseiller de prévention (coûts salariaux, déplacements, matériel ...) au prorata du nombre d'agents. Le coût pour l'année N+1 est communiqué chaque année aux communes entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre N afin d'être pris en compte lors de la préparation budgétaire.

La participation des communes s'élève à 69,57-€ par agent, selon le tableau ci-dessous.

Communes	Effectifs au 1 <sup>er</sup> juillet 2025	Nombre de jours	Coût par commune pour la période du 1 <sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2028
Bouzy-la-Forêt	13	4	904,35 €
Combreux	1	1	69,57 €
Darvoy	14	4	973,91 €
Donnery	39	11	2 713,04 €
Fay-aux-Loges	47	13	3 269,57 €
Férolles	5	1	347,83 €
Foyer logement	9	2	626,09 €
Ingrannes	2	2	139,13 €
Ouvrouer-les-Champs	6	3	417,39 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel	70	20	4 869,57 €
Saint-Martin-d'Abbat	15	4	1 043,48 €
Sandillon	59	16	4 104,35 €
Sigloy	2	2	139,13 €
SIRIS	8	2	556,52 €
Sully-la-Chapelle	2	1	139,13 €
Tigy	27	8	1 878,26 €
Vitry-aux-Loges	26	8	1 808,70 €
<b>Total d'agent concernés</b>	<b>345</b>	<b>102</b>	<b>24 000,00 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Renouvelle la convention de mise à disposition pour 3 ans du 01.10.2025 au 30.09.2028,  
Adopte la répartition du temps de travail de la conseillère de prévention telle que présentée dans le tableau ci-dessus.**

### **Délibération 2025101606: Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service de l'assainissement non collectif année 2024**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service communautaire d'assainissement non collectif de l'année 2024 adopté par le conseil communautaire le 29.09.2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Prend acte de ce rapport.**

### **Délibération 2025101607: Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service de l'eau potable - année 2024**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service intercommunal d'eau potable 2024 adopté par le conseil syndical le 14.10.2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Prend acte de ce rapport.**

### **Délibération 2025101608: Rapport d'activité 2024 communauté de communes des Loges**

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 29 septembre 2025, a validé le rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes des Loges.

Mme le Maire présente ce rapport,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Prend acte de ce rapport.**

### **Questions diverses**

Validation de la création d'une borne incendie à l'angle de la route du Briou et du chemin de la Moisellerie nécessaire à la délivrance d'un permis de construire pour une maison d'habitation.

Le city-stade, équipement sportif communautaire implanté sur le stade de la mairie, a été livré fin de semaine dernière.

Retour spectacle de magie 27 septembre 2025 : beau spectacle réalisé en partenariat avec le programme en Scène du département du Loiret. 94 entrées payantes ont été comptabilisées.

Une marche rose a été organisée conjointement avec la commune de Saint Martin d'Abbat le 6 octobre sur notre commune voisine. Constat est fait que la délocalisation de cette manifestation ne contribue pas à la mobilisation des bulzaciens.

Commission municipale FINANCES programmée le 24.11.2025 à 14h30: projection résultats budgétaires 2025, passage au compte financier unique, tarifs 2026.

Commission municipale SPORT-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION programmée le 12.11.2025 à 20h.

Recensement à effectuer des panneaux de lieux-dits à renouveler.

Par délibération 2020-30 du 26.05.2020, le conseil municipal délègue au Maire « d'exercer, au nom de la commune les droits de préemption... » (point 15)

Présentation des déclarations d'intention d'aliéner du 3eme trimestre 2025 pour lesquelles le Maire n'a pas exercé de droit de préemption ou de préférence :

N° ENREGISTREMENT	DATE DE LA DEMANDE	PARCELLE	PRIX
IA 045 049 25 00005	25/06/2025	AH 227 / 27 Chemin du Marchais Corpereau	167 500 €
IA 045 049 25 00006	07/08/2025	AK 22 / 20 rue de la Mairie	72 000 €
IA 045 049 25 00007	28/07/2025	AO 221 - 228 - 229 / 24 Lotissement Les Prés Bouchet	102 000 €
IA 045 049 25 00008	18/09/2025	AH 315/ 6 rue de l'Amphore	203 000 €
IA 045 049 25 00009	24/09/2025	AI 210 - 228 - 229 13 Lotissement Les Prés Bouchet	110 000 €

Prochain conseil municipal le jeudi 13 novembre 2025

*La séance est close à 22h30.*

Le Maire,  
Florence BONDUÉL.



Le Secrétaire de séance,  
Sylvie VUILLET,  
Adjointe au Maire.

Procès-verbal :

1/ Adopté le : 13.11.2025 .

2/ Affiché à la porte de la Mairie le : 21.11.2025 .

3/ Mis en ligne sur le site internet de la commune [www.bouzylaforet.fr](http://www.bouzylaforet.fr) le : 21.11.2025 .

